MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

9. 09. 95

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JL../ 2327006 / Dossier pédagogique 50772

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA : UF3 : DEVELOPPEMENT DE PROJETS
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 756163U36C1

Etablissement : COURS COMMERC ET INDUST DE LA VILLE DE WAVRE

RUE DU CHEMIN DE FER,18
1300 WAVRE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

COMMUNAUTE FRANCAISE

Seraing, le 16 juin 1995

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.285
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 903, 904, 905/JL/BM

Monsieur l'Administrateur délégué,

Objet: Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale
Classement des unités de formation:
UF Formation continuée des enseignants en multimédia: UF1 Image photographique, vidéo et son
UF Formation continuée des enseignants en multimédia: UF2 Conception et développement d'applications multimédia
UF Formation continuée des enseignants en multimédia: UF3 Développement de projets
C.C.I. - Wavre - Matricule: 2.327.006

Je vous informe que le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale classe dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court et de promotion sociale les unités de formation reprises sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- *à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions*
- *à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale*
- *à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale*
- *au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale*
- *aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française*
- *au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française*
- *à la Direction de l'établissement*

50772 h

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du :
** Pouvoir organisateur: Ville de Wavre*

Dénomination: Cours Commerciaux et Industriels de la Ville de Wavre

Date et signature du représentant du PO subventionné

Adresse complète: rue du Chemin de Fer, 18
1300 Wavre

10 MAI 1995

n° matricule : 2.327.006
n° de téléphone : 010/22.20.26

2. Transmis en date du ..... par le réseau

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code:	756363636

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF3: DEVELOPPEMENT DE PROJETS

4. Finalités de l'unité de formation: *repris en annexe n°1 de 1 page*

5. Capacités préalables requises: *repris en annexe n°2 de 1 page*

6. Classement de l'unité de formation:

**** Catégorie de l'enseignement supérieur de type court: Pédagogique***

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : *repris en annexe n° 3 de 1 page*

8. Programme du cours : *repris en annexe n° 4 de 1 page*

9. Fixation des capacités terminales : *repris en annexe n° 5 de 1 page*

10. Chargé de cours : *repris en annexe n° 6 de 1 page*

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation: (4) 35 6463 V 3 6 C 1

Horaire minimun:

1. Dénomination des cours(2)	classement	Code U(6)	nombre de périodes(7)
Séminaire de méthodologie del'informatique / multimédia	CPPM	K	**8**
Laboratoire d'informatique multimédia	CT	S	**24**
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXX	P	**8**
		Total des périodes	**40**

V

---

12. Réservé au Service d'Inspection

a) Observations(s) du(des) Inspecteur(s) concerné(s) relatives au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

AVIS FAVORABLE
LE 14-09-95
E. LAMOTTE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date: .....20 SEP. 1995

Signature

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1

U.F.
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF 3: DEVELOPPEMENT DE PROJETS
40 périodes

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation a pour but de rendre l'étudiant capable d'acquérir des compétences transférables dans l'utilisation de l'outil multimédia dans une perspective de communication pédagogique

Et plus particulièrement de développer, personnellement ou en équipe, un projet en appliquant les techniques multimédia .

10 MAI 1995

ANNEXE 2

U.F.
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF 3: DEVELOPPEMENT DE PROJETS
40 périodes

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

L'étudiant doit posséder les capacités préalables suivantes:
A partir d'un ensemble d'objectifs pédagogiques déterminés,

⇒ de concevoir un scénario d'un ensemble de séquences pédagogiques à l'aide d'outils de développement multimédia

TITRE (S) POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de l' U.F.:
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF 2: CONCEPTION ET DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS MULTIMEDIA

10 MAI ...5

ANNEXE 3

U.F.
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF 3: DEVELOPPEMENT DE PROJETS
40 périodes

RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT

Deux étudiants par poste de travail

10 MAI 1995

U.F.
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF 3: DEVELOPPEMENT DE PROJETS
40 périodes

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

En toute autonomie sur le plan conceptuel,
dans une perspective d'utilisation immédiate dans son domaine d'enseignement,
dans le souci d'optimiser son approche méthodologique,
En fin d'unité de formation, l'étudiant doit être capable

⇒ de développer et de mettre au point un projet de communication pédagogique à l'aide de l'outil multimédia,
en appliquant les techniques du traitement du son ,de l'image et/ou de la vidéo
en utilisant au moins un logiciel de développement d'applications
⇒ d'optimiser sa créativité pédagogique en ce domaine:

10 MAI 1995

ANNEXE 5

U.F.
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF 3: DEVELOPPEMENT DE PROJETS
40 périodes

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A partir d'un problème donné, illustrant un cas concret

CAPACITES

L'étudiant doit prouver qu'il possède les compétences suivantes:

- concevoir et réaliser un scénario multimédia
- développer un projet d'application interactive d'un point de vue conceptuel, technique et informatique
- assurer la conception , la réalisation de produits de communication et de formation utilisant les techniques associées au multimédia
- maîtriser les concepts fondamentaux d'un système -auteur en mode générateur d'applications et dégager une méthodologie transférable

DEGRE DE MAITRISE

Le degré de maîtrise sera atteint
⇒ si le projet est immédiatement exploitable
⇒ si les médias sont appropriés aux objectifs de formation poursuivis et /ou de communication assignés aux diverses applications réalisées
⇒ si l'étudiant fait preuve d'esprit critique, d'autonomie et d'adaptabilité
⇒ si la communication de l'étudiant montre une culture générale de base dans le domaine des nouvelles technologies et la connaissance des termes techniques spécifiques

10 MAI 1995

ANNEXE 6

U.F.
FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS EN MULTIMEDIA:
UF 3: DEVELOPPEMENT DE PROJETS
40 périodes

PROFIL DU (DES) CHARGES DE COURS

Le chargé de ces cours sera un expert et/ou un enseignant qui par son expérience professionnelle et personnelle manifeste les compétences requises spécifiques du domaine concerné.

10 MAI 1995

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

COURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE LA VILLE DE WAVRE.

rue du Chemin de Fer, 18
1300 WAVRE.

2.327.006

Unité de formation : *Code : 75.61.63 U36C1*

FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS :
UF3 DEVELOPPEMENT DE PROJETS.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la date du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

INTITULE DE LA FORMATION

A adapter:

INFORMATIQUE - FORMATION CONTINUEE DES ENSEIGNANTS - MULTIMEDIA - DEVELOPPEMENT DE PROJETS.

DENOMINATION DES COURS

Les séminaires ne seront classés CPPM que si l'intitulé s'apparente à la pédagogie, la psychologie ou la méthodologie. Je suggère en conséquence le libellé
« Séminaire de m éthodologie de l'informatique/multimedia ».
Préciser « Laboratoire d'informatique »

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Modifier le titre pouvant en tenir lieu en fonction des remarques faites au dossier de l'U.F.1

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Seul le profil de l'expert est à décrire.
L'enseignant répond à la législation en matière de titres.
A modifier en conséquence

Vedrin, le 24 août 1995.

E. LAMOTTE